



Le 13 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

TAXE SUR LE CARBONE

M. Savoie
L'hon. M. Legacy
M. Savoie
L'hon. M. Legacy
M. Savoie
L'hon. M. Legacy
M. Savoie
L'hon. M. Legacy
M. Savoie
L'hon. M^{me} Holt

FOYERS DE SOINS

M^{me} M. Johnson
L'hon. M^{me} Boudreau
M^{me} M. Johnson
L'hon. M^{me} Miles

TRIBUNAUX

M. Weir
L'hon. M. Gauvin
M. Weir
L'hon. M. McKee, c.r.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

AGRICULTURE

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M. Finnigan

SOINS DE SANTE

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

M. Hogan

L'hon. M. Dornan

PERSONNEL INFIRMIER

M. Austin

L'hon. M^{me} Holt

M. Austin

L'hon. M^{me} Miles

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan

L'hon. M^{me} Holt

POSTES CANADA

L'hon. M^{me} Miles

M^{me} M. Johnson

DÉNEIGEMENT

L'hon. C. Chiasson

M. Oliver

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

L'hon. M^{me} Townsend

[Original]

TAXE SUR LE CARBONE

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Je vais donner suite à notre question sur la majoration liée au coût du carbone en disant que nous avons déterminé que le gouvernement actuel savait, lorsque le projet de loi a été présenté en 2022, que transmettre aux détaillants le coût de 4,5 ¢ le litre leur causerait les difficultés. De nombreuses heures ont été consacrées au débat sur le projet de loi, ce qui comprenait des questions de la première ministre et du député de Tracadie-Sheila, puis les Libéraux ont été clairement informés à ce moment-là de l'incidence qu'il aurait sur les détaillants. Il y a eu beaucoup de débats sur le projet de loi. En fait, pendant l'étude en comité, le député de Tracadie-Sheila a dit ce qui suit :

il y a évidemment une incidence sur les petites entreprises. [Traduction.]

Il a ajouté :

Je ne veux pas être ici et défendre les détaillants, mais, en même temps, je ne veux pas qu'ils se voient imposer des coûts. [Traduction.]

Les Libéraux avaient tous les renseignements en question lorsqu'ils ont fait leur promesse pendant la campagne électorale. Parmi les observations que j'ai faites hier pendant la période des questions, j'ai dit que soit les parlementaires du côté du gouvernement n'avaient pas fait leur travail lorsqu'ils étaient du côté de l'opposition, soit ils n'ont jamais parlé aux détaillants pendant qu'ils formulaient leur promesse. À la lumière de tout cela, pourquoi le gouvernement a-t-il pris l'engagement alors que les parlementaires de son côté savaient quelle incidence l'élimination de la majoration liée au coût du carbone aurait sur les petits détaillants?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. La mémoire est une faculté étrange. Parfois, les gens oublient quelques éléments. Hier, pendant que le député d'en face essayait de communiquer l'idée que le parti progressiste-conservateur avait bien planifié et bien conçu le projet de loi il y a quelques années et que nous ne l'avions pas examiné, quelqu'un m'a envoyé un article. Je l'avais oublié. Il a été écrit par Jacques Poitras et publié le 18 septembre 2023. Il est intitulé : La province ne sait pas où va la taxe sur le carbone applicable à l'essence. L'article continue.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick ne savent pas si la majoration aboutit chez les détaillants ou à la raffinerie

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick

— l'ancien gouvernement —

ignore totalement si la taxe de 6 ¢ à 7 ¢ le litre d'essence aboutit où elle devrait. [Traduction.]

Je suppose que ma mémoire me fait peut-être défaut, mais le député d'en face oublie peut-être également quelques éléments.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Je me souviens d'un gouvernement qui a dit qu'il tiendrait toutes ses promesses, mais cela n'a pas duré longtemps, Madame la présidente.

Les parlementaires du côté du gouvernement essaient maintenant de faire volte-face et de dire : Nous n'étions pas au courant. La réalité est qu'ils étaient au courant, mais qu'ils sont tout de même allés de l'avant, malgré de nombreuses occasions de faire marche arrière avant maintenant. Bien que je lève mon chapeau au gouvernement pour son changement de position à la dernière heure, le tout a été complètement inutile. D'ailleurs, le gouvernement a anéanti l'espoir des gens du Nouveau-Brunswick lorsqu'il a promis une diminution de 4,5 ¢ le litre qui ne se concrétisera pas.

Il ne s'agit pas là d'un exemple d'un gouvernement à l'écoute. Les parlementaires du côté du gouvernement étaient au courant depuis le début. Maintenant qu'ils se sont fait prendre, ils essaient de faire marche arrière en renvoyant le projet de loi au Comité de modification des lois. Nous consacrerons plus de temps et de ressources à l'Assemblée législative à couvrir des sujets dont nous avons déjà parlé il y a deux ans. Pourquoi ne pas simplement retirer le projet de loi? Le gouvernement actuel pense-t-il que consacrer plus de temps à un projet de loi qu'il n'a aucune intention d'adopter constitue une bonne façon d'utiliser le temps à l'Assemblée législative?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. C'est très bien d'avoir une question complémentaire. Parfois, une minute ne suffit simplement pas pour communiquer tous les renseignements.

L'article que j'ai mentionné la dernière fois que j'ai pris la parole a été fondé sur une réunion du Comité des comptes publics.

Nous savons tous que, au sein du Comité des comptes publics, les différents partis ont des questions à poser, mais, dans le cas en discussion ce jour-là, une députée du côté du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

gouvernement progressiste-conservateur posait des questions aux fonctionnaires. Nous avons vu des parlementaires du côté du gouvernement progressiste-conservateur poser la question suivante aux fonctionnaires : Comment fonctionne la majoration? Nous avons vu des parlementaires du côté du gouvernement progressiste-conservateur poser la question suivante aux fonctionnaires : Où va l'argent? Nous avons vu des fonctionnaires dire aux parlementaires du côté du gouvernement progressiste-conservateur : Nous ne le savons pas. À quel point les Progressistes-Conservateurs étaient-ils organisés à l'époque? Il n'y avait pas de réponses aux questions posées, puis nous n'avons pas encore les réponses. Nous renverrons le projet de loi au comité et poursuivrons la discussion, car le tout n'était pas clair à l'époque, et ce n'est pas clair pour beaucoup d'entre vous maintenant.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Il est clair que les parlementaires du côté du gouvernement ont de la difficulté à changer le discours puisqu'il est très clair qu'ils savaient l'incidence que la mesure aurait sur les détaillants. Pour de raisons politiques, ils l'ont prise quand même. Il est clair que, même s'ils ont promis de prendre des décisions fondées sur des faits lorsqu'ils ont fait leur promesse, les faits montrent qu'ils savaient quelle incidence la mesure aurait sur les détaillants, car le gouvernement précédent avait consulté ceux-ci. Le gouvernement actuel a eu le temps de consulter les détaillants avant et pendant les élections. Pourquoi les parlementaires du côté du gouvernement disent-ils que ce n'est que maintenant qu'ils reçoivent le point de vue des détaillants?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Lors de l'étude au sein du Comité des comptes publics, les fonctionnaires ont clairement indiqué qu'une des raisons pour lesquelles nous n'avions pas les renseignements, c'est qu'il s'agissait de renseignements privés. L'industrie ne divulguait pas où allait l'argent. Elle ne voulait pas le faire. La différence est que le gouvernement à l'époque, le gouvernement Higgs, a dit : Nous mettrons en place la majoration et nous fournirons suffisamment d'argent, soit 6 ¢ ou 7 ¢, pour couvrir le coût. L'industrie n'avait pas cru nécessaire de divulguer les renseignements. Nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons présenté le projet de loi 4, puis les mêmes membres de l'industrie disent maintenant : Nous vous fournirons les renseignements. Nous vous montrerons exactement comment les choses se passent.

Bon, je n'ai pas besoin de garder les renseignements pour moi. Nous pouvons les communiquer. J'entends les doutes de mes collègues de l'autre côté et de ce côté-ci qui disent : La situation est-elle si grave? Causera-t-elle vraiment tant de difficultés? Eh bien, tout le monde aura l'occasion de poser ses questions en comité. Cela se passera bientôt.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Madame la présidente, le tout est clair. Les Libéraux sont tellement désespérés qu'ils ont déjà recours à un retour sur l'histoire après les élections. Ils ne peuvent pas tenir les premières promesses qu'ils ont faites, qui

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sont les plus faciles à tenir. Ces promesses étaient de toute évidence des éléments majeurs de leur campagne, et les Libéraux reviennent déjà là-dessus après avoir dit qu'ils tiendraient toutes leurs promesses. Ils peuvent essayer de faire un petit retour sur l'histoire, de calmer la situation ou d'y faire diversion, mais la réalité est que, chaque fois qu'une personne du Nouveau-Brunswick fera le plein, il y aura 4,5 ¢ le litre que les Libéraux ont dit qu'ils enlèveraient, mais qu'ils n'enlèvent pas.

Maintenant, nous passerons à un système déréglementé où le coût sera tout simplement transmis directement aux consommateurs sans que ceux-ci puissent même le voir. Les Libéraux peuvent essayer de tromper la Chambre en parlant d'événements passés, Madame la présidente, mais ils ne tromperont pas les gens du Nouveau-Brunswick à la pompe chaque fois que ceux-ci feront le plein. Les Libéraux n'ont pas éliminé les 4,5 ¢ le litre.

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente. Je ne pense pas qu'une question ait été posée, mais ce n'est pas grave. Je prendrai une autre minute. Puisque nous voulons parler du passé, parlons aussi de l'avenir. Depuis que le projet de loi a été présenté et renvoyé au Comité de modification des lois, de nombreux détaillants et associations de détail ont communiqué avec moi. Ils veulent venir ici, plaider leur cause et parler aux législateurs au sujet de la majoration liée au coût du carbone.

Il y a un faux discours selon lequel il y a eu un conflit avec les gens en question. Ils ont communiqué avec nous lorsque nous cherchions des solutions. Ils nous ont donné des renseignements, et nous avons eu des rencontres très productives. Je pense que nous verrons qu'il y a des possibilités de trouver de meilleures solutions. La déréglementation en est peut-être une. Personne ne le sait encore. Les gens posent des questions, et nous en posons aussi. Nous devons faire la recherche nécessaire et faire le travail, mais, pour l'instant, nous irons de l'avant en ce qui concerne la majoration liée au coût du carbone et obtiendrons les renseignements en comité.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Il est clair aux gens du Nouveau-Brunswick que les parlementaires du côté du gouvernement auraient déjà dû réaliser le travail. Le fait qu'ils essaient de ralentir les choses maintenant indique qu'ils n'ont pas fait le travail au préalable. Ils sont responsables de leurs choix. Ils ont dit qu'ils verseraient une prime de rétention à tout le personnel infirmier. Ils ont dit qu'ils équilibreraient les comptes pendant chaque année de leur mandat.

Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils réduiraient de 4,5 ¢ le litre le prix de l'essence. Ils ne l'ont pas fait. Voilà où je veux en venir.

Le député d'en face peut essayer de brouiller et d'esquiver la situation en disant : Eh bien, vous savez, nous examinons la situation ; nous ne savons pas ce que nous ferons. Les parlementaires du côté du gouvernement ont dit qu'ils avaient des solutions. Les gens leur

Questions orales

ont accordé leur confiance à cet égard. Bon, l'essentiel ici, à l'arrivée d'une saison où les gens devraient se sentir bien et avoir confiance à l'égard de ce qui se passe dans leur vie, c'est que nous avons un gouvernement qui chancelle et qui doit déjà recourir à des tactiques faibles. Les parlementaires du côté du gouvernement parlent de ce que l'ancien gouvernement a fait parce qu'ils ne peuvent pas défendre leurs propres décisions. Défendront-ils...

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Il n'y a pas eu de question avant que le temps ne s'écoule, mais je vais profiter de l'occasion pour souligner les façons dont nous avons tenu nos engagements. Le troisième jour après notre arrivée au pouvoir, nous avons modifié le Règlement 84-20. Immédiatement après, nous avons présenté le projet de loi sur le plafonnement des loyers qui sera adopté aujourd'hui. Nous avons présenté un projet de loi à la Chambre qui vise à éliminer la majoration de 4 ¢ le litre applicable à l'essence que les gens d'en face ont imposée aux gens du Nouveau-Brunswick. Les gens d'en face nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que le projet de loi soit présenté, puis ils ont tergiversé pendant le débat sur le plafonnement des loyers afin que nous n'ayons pas assez de temps pour le faire. Ce qui aurait dû se passer le 1^{er} janvier est retardé de deux ou peut-être trois mois puisque nous déterminons la meilleure façon de procéder, ce qui pourrait comprendre la déréglementation. Nous avons également tenu notre engagement d'éliminer la taxe pour la construction d'immeubles à logements multiples. Nous avons tenu notre engagement de faire preuve de respect envers le personnel infirmier. Ainsi, le gouvernement actuel tient ses promesses et répare les torts que l'ancien gouvernement a fait subir les gens du Nouveau-Brunswick.

FOYERS DE SOINS

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente. Pendant le discours du trône, nous avons entendu parler de bonnes mesures prises par le gouvernement pour les personnes âgées de notre province, et je suis contente que nous prenions ces mesures. L'été dernier seulement, j'ai animé dans Carleton-Victoria sept ateliers pour les personnes âgées. Les ateliers d'information ont été lancés par l'ancienne ministre responsable des Aînés et actuelle députée de Sainte-Croix.

[Original]

Notre gouvernement a été le premier à reconnaître la nécessité d'un ministère distinct s'occupant du dossier des personnes âgées. Sous le gouvernement conservateur, le travail remarquable des foyers de soins sans mur s'est étendu à 20 sites. Nous avons augmenté la prestation pour personnes âgées à faible revenu et l'allocation de confort et de soins pour les personnes à charge.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

En date du 20 juin 2024, le nom de 1 044 personnes figurait sur la liste d'attente des foyers de soins, et 513 personnes étaient toujours en attente dans les hôpitaux. J'ai reçu un appel de Sabrina, dont le père attend une place. Combien de temps doit-elle s'attendre à patienter avant d'avoir une réponse?

[Original]

L'hon. Mme Boudreau (Champdoré-Irishtown, ministre responsable des Aînés ; ministre responsable de l'Égalité des femmes, L) : Merci, Madame la présidente. Je voudrais tout d'abord remercier la députée d'en face pour la question. C'est la toute première fois que je me lève pour répondre à une question. Je remercie tout le monde et je remercie la députée d'en face pour la question.

Nous avons extrêmement à cœur la place qu'occupent nos personnes âgées. Plus précisément, je rencontre des personnes âgées partout dans la province ; nous avons déjà commencé notre travail. Dès les premières journées de notre mandat, nous sommes allés à la rencontre de plusieurs personnes.

En ce qui concerne les foyers de soins sans mur, il est certain que nous ferons davantage la promotion de cette initiative. Nous l'avons mise de l'avant lors de nos présentations et nous voulons réellement promouvoir ce modèle de foyers de soins partout. Notre objectif est de nous assurer que chaque personne puisse continuer à habiter dans son foyer, entourée de gens qui prendront soin d'elle. Nous avons vraiment ce mandat à cœur et nous le mettrons certainement de l'avant. Merci beaucoup pour la question.

[Traduction]

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Je vous remercie d'avoir fait le point sur la situation. Le gouvernement précédent avait immédiatement pris conscience de la nécessité de créer 619 nouveaux lits dans les foyers de soins et 400 lits pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire. Au printemps dernier, 407 lits avaient été attribués. La ministre confirmerait-elle que, sous sa direction, le gouvernement s'engagera à terminer la phase 4 du plan, laquelle concerne Oromocto, Bathurst, Bouctouche, Moncton, Mount St. Joseph, à Miramichi, et Miramichi? Pendant ce temps, le père de Sabrina continue d'attendre.

L'hon. Mme Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, par votre entremise, je remercie grandement la députée d'en face de sa question. Comme l'a dit ma collègue, nous sommes très contents d'avoir maintenant un ministère qui tient compte des personnes âgées. Nous sommes contents du travail que nous accomplissons et reconnaissants au personnel du secteur des foyers de soins de son travail. Pour répondre à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la question de la députée d'en face, je dirai qu'il s'agit d'une priorité pour nous, et nous nous pencherons sur celle-ci dans l'avenir.

Nous examinerons la meilleure façon de travailler avec les foyers de soins dans tous les secteurs, notamment les soins de longue durée et les réseaux Horizon et Vitalité, afin de déterminer le meilleur processus et la meilleure stratégie à adopter pour soutenir toutes nos personnes âgées. Nous voulons que les personnes âgées puissent rester chez elles ou se tourner vers des endroits où l'on sait que les gens sont traités dignement et reçoivent le respect qu'ils méritent et où les familles savent que leurs proches seront respectés. Merci.

TRIBUNAUX

M. Weir (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse aujourd'hui au ministre de la Justice. Elle porte sur le besoin d'efficience et de la création d'un système judiciaire efficace qui respecte le droit à un procès rapide. Le gouvernement précédent a déployé des efforts pour pourvoir les postes vacants au sein de notre système judiciaire et du Bureau des procureurs de la Couronne. Au printemps 2024, le gouvernement précédent, en collaboration avec divers ministères, MADD Canada, des parties prenantes, l'opposition et le ministre actuel, a mis en oeuvre la suspension immédiate sur le bord de la route, qui est une sanction administrative pour les infractions de conduite avec facultés affaiblies. Cette option s'offre maintenant aux agents de police au Nouveau-Brunswick dans le cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies. La mesure a été mise en place en partie pour alléger le fardeau du système judiciaire. Le ministre souscrit-il à cette nouvelle option, ou la modifiera-t-il?

[Original]

L'hon. M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, ministre de la Sécurité publique ; ministre responsable de la Francophonie, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup pour la question. Je vais répondre à une partie de la question, qui est vraiment importante. Nous parlons ici de la conduite avec facultés affaiblies.

La nouvelle mesure est une bonne nouvelle pour tout le monde. Mon collègue de Moncton-Centre avait proposé des amendements du projet de loi qu'avait déposé l'ancien ministre de la Sécurité publique. Ce sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier. Le résultat de cette mesure est très simple : Elle retire de la route les gens qui conduisent avec facultés affaiblies. Le processus sera plus rapide.

En même temps, la mesure permettra de décongestionner les tribunaux, car les tribunaux consacrent beaucoup de temps à de tels causes. Ce temps pourrait être consacré à d'autres dossiers. Il a été prouvé que ce genre de mesure fonctionne en Colombie-Britannique et au Manitoba. Cela fonctionnera au Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je profite aussi de l'occasion, vu que le temps des fêtes arrive, pour vous dire : Si vous prenez un verre, assurez-vous de ne pas conduire. Encore une fois, merci pour la question. Merci d'avoir fait ce travail. Nous continuons le beau travail. C'est tout. Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

M. Weir (Riverview, PC) : Je vous remercie de la réponse. Merci, Madame la présidente. Puisque nos tribunaux éprouvent encore des difficultés à l'égard de la charge de travail des juges et que cela suscite de véritables préoccupations relatives à l'arrêt Jordan, d'autres gains d'efficacité devraient être envisagés. Pour faciliter une utilisation plus efficace du temps des juges, le ministre envisagerait-il de prévoir les audiences de notre tribunal responsable des infractions routières en soirée et de faire en sorte que les affaires y soient arbitrées par des agents autres que des juges, comme on le fait ailleurs? Ces agents seraient des arbitres ou des maîtres spécialisés en affaires judiciaires familiales. Merci, Madame la présidente.

L'hon. M. McKee, c.r. (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député d'en face de la question. Tout d'abord, en ce qui concerne la nouvelle mesure législative sur la conduite avec capacités affaiblies, elle diminuera énormément le nombre d'affaires dans le système judiciaire. Il y aura une composante relative à la suspension immédiate sur le bord de la route, ce qui veut dire que toutes ces affaires n'auront pas à passer devant les tribunaux. Cela libérera beaucoup de temps.

Nous poursuivons le travail sur quelques initiatives mises en oeuvre par le gouvernement précédent. La première initiative concerne les agents d'audience, qui sont en place depuis le 1^{er} décembre pour traiter les affaires de protection de l'enfance. Il s'agit d'un nouveau processus d'arbitrage que nous appuyons pleinement. Nous continuons à mettre en oeuvre cette initiative. Cela libérera du temps à trois juges de la Cour du Banc du Roi. L'autre initiative porte sur les juges de paix au sein de la Cour provinciale. Nous mettrons ces postes en place très rapidement. Le projet de loi a été adopté la session dernière. Nous envisageons de pourvoir ces postes. Ainsi, les audiences sur la libération sous caution relèveront des juges de paix plutôt que de la Cour provinciale. Encore une fois, cela libérera du temps aux tribunaux. Nous continuons d'envisager d'autres initiatives que nous pourrions mettre en oeuvre pour améliorer l'accès à la justice de façon plus efficace.

AGRICULTURE

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente. Je sais pourquoi le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est senti blessé hier. C'est parce qu'il n'a reçu aucune question ; j'ai donc pensé à peut-être lui en poser une comme cadeau de Noël.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le rôle que jouent nos agriculteurs est tellement essentiel à la santé et au mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick. Ils cultivent notre nourriture et renforcent notre économie. Comme je viens de la capitale laitière des Maritimes, j'ai hâte de veiller à ce que les vaillants travailleurs du secteur agricole de ma circonscription et d'ailleurs dans la province ne soient pas oubliés. La ministre de l'Agriculture précédente a conclu avec le gouvernement fédéral une entente concernant un programme d'Agri-relance destiné aux agriculteurs.

Les fonds ont été prévus pour compenser les pertes occasionnées par la période d'excès d'humidité, oui, pendant la saison de 2023. La récolte de 2024 est maintenant terminée, et les agriculteurs attendent cet argent. Leurs demandes ont été présentées, mais ils attendent encore l'argent. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire le point sur ce dossier?

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Merci aussi à ma collègue de l'opposition pour sa question. Je veux assurer à la Chambre que je ne vais pas donner un cours sur les tomates aujourd'hui. Nous allons passer à un autre dossier.

Évidemment, comme la récolte de 2023 a certainement été difficile pour les producteurs de pommes de terre du nord de la province, l'initiative Agri-relance a été mise en place. Les lettres ont été envoyées, et nous attendons toujours que les producteurs nous soumettent leurs demandes. Je pense que c'est un montant de 25 millions de dollars qui est disponible sous cette initiative. Nous aurons le plaisir d'aider les producteurs, car l'année en question a été très difficile pour eux. Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci, Madame la présidente, et je remercie le ministre de sa réponse. J'ai été émerveillée hier par ses leçons sur les tomates.

Les agriculteurs ont besoin de savoir ce qui les attend, et ils ont besoin d'une communication efficace de la part du nouveau ministre, puisque l'agriculture n'a pas exactement été dans la mire des gouvernements libéraux précédents. Nous nous souvenons du temps où les gens de notre secteur agricole sont venus à l'Assemblée législative lorsqu'un ancien gouvernement libéral pour lequel la première ministre travaillait était au pouvoir. Ces agriculteurs ont été mis à la porte lorsqu'ils sont venus ici pour obtenir des réponses ; je ferai donc de mon mieux pour poser des questions pour eux. Nous savons que, il y a deux ou trois ans, les conditions de culture ont été extrêmement difficiles pour les agriculteurs, comme l'a mentionné le ministre. Pour en revenir au programme d'Agri-relance, le ministre a-t-il des données sur la saison de croissance de 2024 à présenter?



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Finnigan (Kent-Nord, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, L) : Merci, Madame la présidente. Je n'ai pas encore les données, mais, d'après ce que j'entends des producteurs, la dernière saison a quand même été assez bonne.

Pour ce qui est d'être à l'écoute des producteurs, la lettre de mandat que m'a donnée notre première ministre nous demande d'être sur le terrain. Je suis plus à l'aise sur le terrain qu'ici à la Chambre. J'aime aller rencontrer les producteurs. Je vais écouter les bons conseils de notre première ministre ; je serai sur le terrain et je salirai mes bottes. J'aurai de la saleté sous mes ongles, car c'est ainsi que je suis le plus à l'aise. Alors, pour répondre à votre question, je veux dire que je serai certainement à l'écoute des producteurs. Merci, Madame la présidente.

SOINS DE SANTE

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

J'ai une question pour le ministre de la Santé. Je suis assez certain que, pendant sa campagne, il ignorait que les membres du personnel infirmier, contrairement à ce que l'on annonçait alors, ne recevraient pas tous une prime de 10 000 \$. Au Nouveau-Brunswick, il nous manque toujours des spécialistes. L'unité d'obstétrique de l'Hôpital du Haut de la Vallée devrait demeurer fermée jusqu'à la fin janvier. J'ai soulevé la question il y a deux ou trois semaines. Je n'ai toujours pas entendu parler du travail en cours, des plans établis pour recruter davantage de spécialistes ni de la possibilité d'éviter la fermeture de l'unité d'obstétrique de l'Hôpital du Haut de la Vallée jusqu'à la fin janvier. J'aimerais savoir ce que fait le ministre depuis que j'ai soulevé la question pour la première fois. Merci.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Je remercie grandement le député d'en face de la question. Nous travaillons à ce dossier en collaboration avec la directrice générale d'Horizon et des groupes de spécialistes. En fait, une personne d'en face m'a spontanément donné un nom. Il s'agit du nom d'une personne qui serait peut-être disposée à fournir des services d'anesthésie à l'Hôpital du Haut de la Vallée. Il s'agit d'une personne qui est essentiellement de la région.

Nous continuons de chercher des gens. Nous avons parfois une pénurie de personnel infirmier, parfois une pénurie d'obstétriciens, parfois une pénurie d'anesthésistes, et voilà une partie de la difficulté. Il est difficile de pourvoir tous les postes en même temps. En ce moment, notre maillon faible, c'est l'anesthésiologie. Nous continuons à travailler fort pour trouver des anesthésistes. Dès que nous y arriverons, vous et la collectivité serez les premiers à le savoir. Nous n'y sommes pas encore arrivés. Lorsque nous y arriverons, si nous y arrivons, nous vous en informerons, entre autres, car il est dans l'intérêt des femmes



Questions orales

enceintes et de la population de recevoir des services en temps opportun, dans l'endroit où...

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Oui, il est dans l'intérêt des futures mères de savoir ce qui se passera et de ne pas avoir à se rendre à Fredericton ni à faire une heure de route additionnelle pour obtenir des services d'obstétrique, surtout dans des conditions météorologiques difficiles comme celles d'hier, lesquelles ont causé des pannes d'électricité et fait tomber des arbres. Nous sommes en hiver, et cela rend les choses plus difficiles.

Un chirurgien vasculaire de l'Hôpital Dr Everett Chalmers qui prend sa retraite sans personne pour le remplacer ne témoigne pas d'une bonne planification de la relève. Je veux savoir ce que fait le ministre pour élaborer des plans de relève afin de remplacer les spécialistes, les médecins de famille, le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé dans notre province. Merci.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci beaucoup. Les questions sont très pertinentes. En fait, lorsque nous ne veillons pas à ce que les femmes puissent accoucher à l'Hôpital du Haut de la Vallée, la situation est pire que ce que vous décrivez. Des Premières Nations dépendent de ces services. Il est encore plus difficile pour les Premières Nations de se rendre à l'Hôpital Dr Everett Chalmers ; nous sommes donc très préoccupés par la situation.

Nous avons depuis longtemps de la difficulté à recruter du personnel en chirurgie vasculaire à Fredericton. Nous avons un médecin qui y travaille seul depuis de nombreuses années. Nous avons essayé de travailler avec lui. Comme il en a été question plus tôt, nous avons essayé d'améliorer les installations chirurgicales à l'Hôpital Dr Everett Chalmers afin que davantage de personnes veuillent y pratiquer la chirurgie vasculaire. Recruter des spécialistes pour certains de nos hôpitaux régionaux demeure un problème perpétuel.

Votre question est pertinente. Nous continuons à travailler avec les gens à l'hôpital Chalmers, à Fredericton, et à l'Hôpital du Haut de la Vallée pour inciter des spécialistes à venir s'installer dans ces collectivités. Les gens de nos régions font aussi un bon travail de recrutement. Merci.

PERSONNEL INFIRMIER

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Comme nous le savons tous, le système de santé, d'un bout à l'autre du pays, est en crise. Le Nouveau-Brunswick n'est certainement pas épargné. Nous savons que les primes de maintien en poste que prévoit verser la première ministre au personnel infirmier en témoignage de reconnaissance sont certainement bien méritées. Le personnel infirmier travaille très fort au Nouveau-Brunswick. Le problème qui se pose quant à la mesure prévue... Pendant la campagne, nous avons entendu la première ministre dire que tout le personnel infirmier y

Questions orales

aurait droit. Puis, nous sommes passés d'une mesure applicable à tout le personnel infirmier à une mesure applicable à certains membres du personnel. Ensuite, nous sommes revenus à une mesure applicable à la plupart des membres du personnel. Hier, j'ai entendu la première ministre dire que le personnel infirmier des foyers de soins aurait maintenant droit à la prime de maintien en poste.

Il nous faut vraiment des éclaircissements, Madame la présidente. Je pense aux foyers de soins sans but lucratif et aux foyers de soins privés qui ne font pas forcément partie d'Horizon ni de Vitalité. La première ministre aurait-elle l'obligeance de préciser si nous en sommes maintenant à une mesure applicable à tout le personnel ou à certains membres du personnel infirmier ou si nous procédons de façon improvisée? Aurait-elle l'obligeance de préciser si « tout le personnel infirmier » signifie bien « tout le personnel infirmier », y compris le personnel infirmier des foyers de soins?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci de la question. Je suis contente de vous entendre réitérer notre vision commune selon laquelle le personnel infirmier réalise un travail essentiel et il est nécessaire de le maintenir en poste et de lui témoigner du respect.

La mesure est depuis le début applicable au personnel infirmier des foyers de soins, y compris celui des établissements privés et des établissements sans but lucratif. Il a une entente au titre de laquelle la rémunération et les primes que reçoit le personnel infirmier des foyers de soins reflètent les changements liés à la rémunération et aux primes applicables au personnel du système public. Les infirmières auxiliaires autorisées et les infirmières immatriculées des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée sont admissibles au programme et recevront la prime de maintien en poste.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Madame la présidente. Il est très important de connaître de tels renseignements. Des gens du secteur des foyers de soins me disent qu'ils sont grandement préoccupés par la possibilité que le message ne soit pas communiqué de manière exacte. Certains foyers de soins maintenant sans but lucratif ne reçoivent tout simplement pas les renseignements selon lesquels le personnel infirmier recevra la prime de maintien en poste. Je veux encourager le gouvernement actuel à s'assurer de communiquer un message clair aux foyers de soins pour que les gens sachent à quoi s'attendre.

Nous savons que la pénurie de personnel est une véritable préoccupation dans les foyers de soins en général, mais surtout dans les foyers de soins en région rurale. J'aimerais que la ministre du Développement social ou la première ministre aide la Chambre à comprendre ce que fera le gouvernement. Je sais que, dans ma circonscription, une place en foyer de soins sera éliminée en raison d'un manque de personnel. Je sais qu'il y a des préoccupations liées à la clarté en ce qui concerne les paiements versés au personnel



Questions orales

infirmier. Que fera la ministre pour aider les foyers de soins en milieu rural à maintenir le personnel en poste et à maintenir les places disponibles?

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Madame la présidente, j'aimerais remercier le député d'en face de la question.

Je voudrais moi aussi vous remercier de souligner l'importance du personnel infirmier et son rôle essentiel dans tant de secteurs différents.

Nous accordons de l'importance au travail réalisé. Comme le député l'a souligné, nous pouvons peut-être mieux nous y prendre dans nos communications afin que les infirmières auxiliaires autorisées et les infirmières immatriculées des foyers de soins sachent qu'elles recevront le versement. Nous savons que le plan de maintien en poste n'englobe pas tout le monde. Le personnel est important. Nous cherchons aussi à déterminer comment nous pouvons par ailleurs mieux soutenir d'autres employés dans le système.

La situation décrite par le député perdure depuis un certain temps. Nous le savons. Nous devons faire tout notre possible pour que les personnes aux soins desquelles nous confions des gens de notre province reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Nous nous y sommes engagés au titre de notre plateforme et nous prendrons diverses mesures pour y arriver. Nous y arriverons en...

[Original]

PETITES ENTREPRISES

M. Monahan (Arcadia-Butternut Valley-Maple Hills, PC) : Madame la présidente, un sondage récent a révélé que 75 % des petites entreprises prévoient que le congé de TPS/TVH sera à la fois coûteux et difficile à gérer. Bon nombre d'entre elles prévoient une dépense médiane de 1 000 \$ pour mettre à jour leur système de point de vente.

Les propriétaires de petites entreprises ont exprimé de vives préoccupations quant aux coûts supplémentaires liés aux changements administratifs engendrés par cette politique, compte tenu en particulier des délais d'appropriation limités. Ils craignent que cela les place dans une position de désavantage considérable par rapport aux grandes entreprises et aux détaillants en ligne, qui sont mieux équipés pour gérer de tels changements.

À la lumière de ces préoccupations, le ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises offre-t-il des mesures visant à offrir du soutien financier ciblé pour aider les petites entreprises à couvrir les coûts prévus de la mise à jour du système de point de vente, lesquels devraient s'élever à 1 000 \$ durant cette période? Merci, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci beaucoup pour cette question, parce que nous entendons cette information des petites entreprises, qui nous disent que c'est vraiment un enjeu de gérer une telle mesure mise en place aussi rapidement, avec des communications manquantes. Ces petites entreprises ont besoin d'aide.

Alors, notre équipe, avec notre incroyable ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises et les employés d'Opportunités NB, fait ce qu'elle peut pour déterminer les façons d'aider ces petites entreprises dans la mise en œuvre de cette mesure.

[Traduction]

Les propriétaires de petites entreprises ne ménageront évidemment aucun effort pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier du congé de taxe, mais notre équipe d'Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministre sont là pour les appuyer, les aider à surmonter les difficultés et éviter que le congé de taxe accordé aux gens du Nouveau-Brunswick ne nuise aux propriétaires de petites entreprises qui tentent de déterminer comment le mettre en œuvre.

Notre gouvernement sait que le coût de la vie pose des difficultés pour les gens du Nouveau-Brunswick. Ils ont besoin d'aide, comme la réduction de 10 % du montant de leur facture d'électricité. Ils bénéficieront du congé fiscal. Notre équipe est là pour appuyer les petites entreprises et les gens du Nouveau-Brunswick qui veulent avoir...

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est terminée. Nous avons...

(Exclamations.)

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : Non, la période des questions est terminée, je pense. Des questions avaient été prises en note.

POSTES CANADA

L'hon. M^{me} Miles (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Merci, Madame la présidente. J'ai récemment pris en note une question sur la grève à Postes Canada et la clientèle du ministère du Développement social. Le ministère me fournit régulièrement des renseignements à jour. Hier matin, le 12 décembre 2024, plus de 95 % des chèques papier avaient été reçus. Des 3 477 chèques imprimés et distribués par le personnel du ministère, 172 chèques n'ont pas encore été reçus par les clients. Les équipes continueront de déployer des efforts pour communiquer avec les personnes concernées et prendre les dispositions nécessaires pour ce qui est des chèques restants.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons cherché à savoir à combien d'autres ministères l'offre avait été faite. Nous n'avons entendu parler d'aucune autre communication à part celles qui visaient le ministère du Développement social et Services Nouveau-Brunswick. Le personnel a travaillé ensemble pour déterminer le meilleur plan d'action.

Bien que le gouvernement soit reconnaissant à Postes Canada de lui avoir gracieusement fait une offre, il n'était simplement pas en mesure de l'accepter. Cela aurait posé des risques pour la livraison des chèques, notamment si le personnel était mis en lockout. Nous aurions alors eu à prendre à la dernière minute des mesures pour fournir l'aide essentielle aux gens. Le gouvernement a plutôt eu recours à un processus qui s'était déjà avéré efficace. Le ministère fait appel aux bureaux régionaux pour fournir l'aide, comme il l'a fait lors des perturbations des activités de livraison postales qui ont eu lieu en 2018 et en 2016. Le système est efficace. Merci, Madame la présidente.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Madame la présidente, et merci à la ministre. Je suis certaine qu'il s'agissait d'un casse-tête, surtout à un temps de l'année où les bureaux sont également occupés. Je suis reconnaissante à votre équipe d'avoir uni ses efforts et d'avoir réussi à livrer les chèques, et je suis certaine que les 172 autres clients seront ravis de recevoir leur chèque à temps pour Noël. Merci beaucoup de la réponse.

DÉNEIGEMENT

L'hon. C. Chiasson (Grand-Sault—Vallée-des-Rivières—Saint-Quentin ; ministre des Transports et de l'Infrastructure, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Hier, le député de Kings-Centre, qui croyait avoir vu de nouveaux camions de déneigement au dépôt du chemin College Hill, a posé des questions à ce sujet. J'ai fait quelques recherches. En tant que nouveau ministre, j'ai de nombreuses choses à apprendre. Recevoir des questions du genre m'aide à apprendre. Je me suis donc renseigné et j'ai appris que, au dépôt du chemin College Hill, il s'agit en fait de châssis de camions. Il s'agit en fait d'un approvisionnement en châssis pour deux ans. En raison des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement, nous avons reçu une livraison en retard et une autre à temps.

Ce que nous avons donc là-bas, ce sont de nouveaux châssis. Nous devons y installer des bennes basculantes, des chasse-neige ou des épandeurs de sel. Il y a beaucoup de travail à accomplir pour mettre ces camions sur la route. Les difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement ont également ralenti le processus, tout comme la pénurie de main-d'oeuvre. Quelques difficultés ralentissent le processus de mise en circulation des nouveaux camions. Il est en fait prévu, je peux le garantir au député d'en face, que le tout premier camion sera acheminé à Chipman.

M. Oliver (Kings-Centre, PC) : Merci, Madame la présidente, et merci au ministre de sa réponse très rapide. J'espère que nous continuerons à trouver des pièces et à augmenter le nombre d'actifs dont nous disposons. Il est assez évident que nous en avons grandement besoin — pas seulement à Chipman, mais dans l'ensemble de la province. Merci beaucoup.



TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

L'hon. M^{me} Townsend (Rothesay, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ; ministre responsable de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation, L*) : Merci, Madame la présidente. Je suis contente de prendre la parole pour répondre aux questions que mon collègue le ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises a prises en note plus tôt cette semaine. Il s'agit des questions émanant de la députée de Sainte-Croix et du chef de l'opposition officielle au sujet des cotisations versées à Travail sécuritaire NB et du remboursement prévu, soit le remboursement lié au rendement. Travail sécuritaire NB est parmi mes responsabilités en tant que ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Toutefois, il est important de souligner qu'il s'agit d'une société de la Couronne et qu'elle fonctionne de manière indépendante.

La première partie de la question de la députée de Sainte-Croix portait sur la réduction des cotisations versées à Travail sécuritaire NB et sur la question de savoir si le gouvernement prévoyait des mesures immédiates qui auraient une incidence à cet égard. Tout d'abord, en ce qui concerne les cotisations en milieu de travail, nous reconnaissons l'excellent travail accompli par les gouvernements précédents et par Travail sécuritaire NB lui-même. Nos cotisations versées à Travail sécuritaire NB ont continué à baisser, et nous avons l'intention de poursuivre dans la même voie. Si nous maintenons le cap, notre taux de cotisation figurera au deuxième rang parmi les plus bas du pays.

Madame la présidente, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'équipe de Travail sécuritaire NB a travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que la distribution des 180 millions de dollars ait lieu la semaine prochaine, malgré les perturbations causées par Postes Canada. Le tout sera possible grâce à un partenariat avec Services Nouveau-Brunswick. En plus de ce qui a déjà été dit, le remboursement est essentiellement le rendement d'une dépense qui a déjà donné droit à un avantage fiscal. Par conséquent, le remboursement est imposable. Une telle approche est conforme à la façon dont des distributions semblables ont été traitées par d'autres conseils dans l'ensemble du pays. Merci.